Image not found or type unknown

Mandat d’exclusivité et vente en direct

Par **SophiaK**, le **07/06/2022** à **21:46**

Mes parents vendent un appartement et ont eu recours à une agence pour un mandat d'exclusivité, cependant je suis intéressée par le bien. Nous voudrions savoir si dans le cas où l'acquéreur est un des enfants du vendeur, s il est possible de rompre le mandat d exclusivité et vendre le bien directement

Par **Visiteur**, le **07/06/2022** à **22:05**

Bonjour,

L'exclusivité est souvent d'une durée de 3 mois.

Donc vos parents le résilient et ensuite vous vendent le bien.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés